



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Service Technique des Remontées Mécaniques
et des Sports Guidés

Saint Martin d'Hères, le 26 octobre 2011

Division TramWays

Le directeur du STRMTG

Nos réf. : 2011/ 113 /DTW/MA
Vos réf. : Courrier de transmission du rapport d'enquête du 5
juillet 2011
Affaire suivie par : Michel ARRAS
michel.arras@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 76 63 78 78 – Fax : 04 76 42 39 33

à
Monsieur Claude AZAM
Directeur du BEA-TT
Tour Voltaire
92055 LA DEFENSE cedex

Objet : Rapport d'enquête technique sur le déraillement du 8 octobre 2009 suite à collision sur la commune de Denain

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis le rapport de l'enquête technique que le BEA-TT a réalisée sur le déraillement d'une rame de tramway, survenu le 8 octobre 2009 à Denain, dans l'agglomération de Valenciennes, lors d'une collision avec une voiture particulière.

Vous souhaitez connaître les suites que le STRMTG se propose de donner aux recommandations émises dans ce rapport.

Ces deux recommandations à notre intention sont rédigées comme suit :

- Engager une réflexion sur les principes de franchissement et les partis d'aménagement des intersections de voies routières situées sur des sections péri-urbaines de ligne de tramway.
- Engager une réflexion pour définir une méthode permettant de vérifier dès la conception de nouvelles rames de tramway le niveau des risques de déraillement lors d'une collision avec un véhicule léger.

Dans un courrier daté du 22 mars 2011 je vous informais que la première recommandation faisait partie de nos préoccupations et avait déjà connu un début de traitement lors de la journée d'échanges du 19 novembre 2009 dans le cadre des projets de tramway, et que la seconde ferait partie de nos prochains axes de réflexion avec les constructeurs de matériels roulants.

Aujourd'hui, les agents du STRMTG chargés de l'instruction des dossiers de sécurité des projets de tramway sont tous sensibilisés à la particularité que présentent les intersections de ligne de tramway en milieu péri-urbain et veillent à ce que les partis d'aménagement retenus dans les projets répondent de façon adaptée à cette problématique.

Concernant la seconde recommandation, je vous informe qu'un groupe de travail réunissant les principaux constructeurs est d'ores et déjà formé, qu'une première réunion de travail devrait se tenir au cours du dernier trimestre pour un résultat escompté pour la fin de l'année 2012.

Pour le directeur du STRMTG,
et par délégation



Michel ARRAS

Présent
pour
l'avenir